



**La commission « Vie associative » du
Pays expose son**

**PROJET POUR
LA VIE ASSOCIATIVE
ET LA SOLIDARITE
DANS LE
CARCASSONNAIS :_**

**notre regard,
l'horizon
que nous fixons,
le chemin
pour l'atteindre**

Décembre 2006

**Pays Carcassonnais – BP 30 168 – 4, rue du 14 septembre
11 004 Carcassonne**

Tél : 04 68 26 73 79 – Fax : 04 68 25 01 01 –

secretariat@payscarcassonnais.com

www.payscarcassonnais.com

Mot de Michel Bodevin, rapporteur de la Commission.



La Vie Associative n'est pas un monde à part.
C'est en cela qu'il était important que le Pays Carcassonnais s'engage pleinement dans une réflexion sur le rôle et les actions des bénévoles et des professionnels qui, quotidiennement, assument auprès de nos concitoyens les tâches multiples qui font un Pays plus solidaire.

Si, globalement, les Institutions posent les cadres de la Solidarité, ce sont les Associations qui ont le contact direct avec les personnes, leurs problèmes de vie ou plus simplement leurs envies d'être ensemble.

Faire de notre groupe de travail à la fois un observatoire de la vie associative, une pépinière de projets, une force de propositions pour le Pays Carcassonnais.

Parce que la Vie Associative a des implications directes dans les domaines culturels, sportifs, sanitaires et sociaux, elle représente un poids économique évident et un gisement d'emplois considérable.

Elle porte également les espoirs de nombre de personnes qui attendent de la Solidarité des gestes significatifs leur permettant de vivre mieux, de trouver une place dans une société qui persiste à nier les détresses qui s'étalent sous son nez.

A la lecture de ce fascicule, vous constaterez combien le secteur associatif est conscient de ses responsabilités mais aussi de ses limites.

Mieux se connaître pour mieux faire, établir un dialogue assoupli avec les Institutions, avoir des lieux permanents d'échanges de pratiques, accompagner les nouveaux projets, mutualiser les compétences, voilà quelques thèmes abordés.

Il y en a beaucoup d'autres et d'autres à tenir, dans ce groupe de travail réunissant à égalité de parole petites et grandes Associations.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants qui, tout au long de l'année, a travaillé avec assiduité, conviction et confiance dans ce nouvel espace qui est aujourd'hui le Pays Carcassonnais.

Un remerciement également à la Chambre de Métiers, son Président et son équipe qui nous accueillent dans leurs locaux avec attention et gentillesse.

Bonne lecture, n'hésitez pas à réagir si vous le souhaitez et mieux, à nous rejoindre pour apporter votre expérience.

Un projet pour la vie associative et la solidarité dans le Carcassonnais

Sommaire

Le mot de Michel Bodevin, rapporteur de la Commission.....	Page 3
Carte du territoire.....	Page 7
Comment avons-nous construit ce projet commun ?.....	Page 8
1. Notre REGARD ou état des lieux partagé	Page 9
1.1. Sur la vie associative	
1.1.1.La vie associative en général, sa dynamique	Page 9
1.1.2.Le projet associatif	Page 10
1.1.3.Les liens entre associations et avec les partenaires	Page 11
1.1.4.La gestion des associations	Page 12
1.2. Sur les thèmes de la solidarité	
1.2.1.La lutte contre la précarité, l'insertion et la formation.....	Page 13
1.2.2.Aide à la personne : les personnes âgées, handicapées.	Page 14
1.2.3.Activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire.....	Page 16
2. Notre HORIZON ou les objectifs.....	Page 16
3. Le CHEMIN ou programmes d'actions	Page 18
3.1.Les 5 actions 2007	Page 18

3.1.1.Un outil de la vie associative : le site.....	<i>Page 19</i>
3.1.2.Échanges entre les associations.....	<i>Page 21</i>
3.1.3.Plan de formation inter associative.....	<i>Page 22</i>
3.1.4.Mutualisation de l'accompagnement socio professionnel des emplois aide	<i>Page 24</i>
3.1.5.Expertise sur la précarité, l'exclusion.....	<i>Page 25</i>
3.2.Les 7 idées d'actions pour les années à venir.....	<i>Page 26</i>
Conclusion.....	<i>Page 28</i>
Liste des participants.....	<i>Page 29</i>

CARTE DU TERRITOIRE



Pays Carcassonnais - Communauté d'Agglomération du Carcassonnais



Source : IGH BD Cartho
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Languedoc Roussillon

Document réalisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude
le 5 juillet 2005

Comment avons-nous construit ce projet commun ?

Il s'agit de la **construction collective** d'un projet pour la vie associative et la solidarité sur le territoire Carcassonnais. En effet, le *Pays Carcassonnais* a souhaité privilégier, sur cette commission, la **participation et la rencontre des acteurs de terrain** à une approche d'étude plus traditionnelle.

Le livret ici présenté a donc été réalisé et validé par **plus de 70 personnes du secteur associatif du Pays Carcassonnais et de la Communauté d'agglomération**.

La méthode a consisté à définir en 6 séances d'avril à novembre 2006:

- Un « **Regard** » (ou état des lieux partagé),
- Un « **Horizon** » (ou objectifs)
- Puis un « **Chemin** » (ou actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et préserver les atouts de l'état des lieux et agir sur les contraintes)

Pour le **Regard**, nous avons débattu sur les thèmes définis puis nous nous sommes positionnés sur :

- Ce qui va ou les **atouts que l'on souhaite préserver et/ou développer**
- Ce qui ne va pas **ou les contraintes sur lesquelles on souhaite agir** mais aussi ce qui interroge ou inquiète les associations

L'**Horizon** a été construit parallèlement aux actions, en l'étayant bien évidemment sur les éléments du Regard.

Pour le **Chemin**, nous avons collecté les idées d'action, vérifié leur cohérence vis-à-vis du Regard puis travaillé en sous-groupes pour préciser les actions retenues pour 2007.

Ces soirées de discussions ont été riches de débats et de rencontres autour des tables de travail mais aussi des « casse-croûtes » (bien mérités !) de fin de réunion.

1. Notre REGARD ou état des lieux partagé

1.1. Sur la vie associative

1.1.1. La vie associative en général et sa dynamique

Tout d'abord, l'existence même des associations est considérée comme un atout offert par la Loi en France. En effet, les associations sont des **lieux d'intégration dans la société** au même titre que la famille, l'école ou l'Etat.

Les associations se caractérisent par leur **expérience ancrée dans la durée**, par l'opiniâtreté de leurs acteurs, leur capacité à réagir et répondre aux besoins de la population autour d'un objet commun, d'une passion commune.

Ainsi, les associations ont une **utilité sociale** importante, elles sont autant de « **révéléateur social** » avec une connaissance du terrain et un réalisme dû à cette pratique. Elles sont des lieux de proximité avec des publics en difficultés sociales, des lieux de convivialité pour tous

La vie associative est remarquable dans la **diversité des activités** qu'elle propose, dans sa vitalité que l'on peut noter au travers des nombreuses créations d'associations.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur l'adaptation des associations. L'assemblée a estimé que les associations ne doivent pas s'adapter à tout, les limites devant être fixées par les valeurs et projet associatifs dont les bureaux, conseils d'administration et assemblées générales sont les garants*

Mais l'esprit associatif est à l'épreuve...

D'une part de la **paupérisation des publics** auxquels les associations s'adressent. Elles ont le sentiment d'être des « **souppes de sécurité** » et se demandent « jusqu'où elles pourront tenir ? ». De même, dans un système en perte de

valeurs, il semble plus difficile de transmettre l'envie de participer à la vie associative.

D'autre part, le monde associatif est traversé par un questionnement sur le **rôle réciproque des associations et des pouvoirs publics** (qui parfois se désengagent). Il existe de réelles difficultés à articuler l'autonomie des associations et les financements publics dans le cadre de la délégation de services publics. On observe une tendance des associations à aller vers le secteur marchand et oublier l'objet associatif. Parallèlement, le secteur marchand se développe sur des champs qui étaient du domaine associatif (ex : aide à domicile). Les associations s'interrogent également sur le **« comment garder l'esprit associatif face à la complexité de la réglementation »**.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur le comment gérer un service en accord avec un projet associatif. On note un risque de précarisation des emplois du fait de la délégation de services du public vers les associations. Un débat également sur le « + » qu'amènent les associations militantes dans la mise en œuvre des services.*

Enfin, les **clivages entre les groupes**, les catégories, le fonctionnement « clanique » et la sectorisation des associations rendent difficiles les approches transversales. Il est à noter également la tendance à utiliser l'association pour créer des emplois et non pour un objet associatif.

1.1.2. Le projet associatif

C'est un moment...

Où l'on définit et **partage des objectifs communs**, où les associations affirment **leurs valeurs** et les réinterrogent.

Mais le projet associatif est à l'épreuve...

D'une part de la concurrence qui se crée entre le projet associatif et les missions que l'Etat délègue aux associations : doit-on répondre aux besoins des populations et ainsi défendre des projets spécifiques à ces besoins ou aux commandes des

institutions avec les financements qui y sont attachés (même s'il ne sont pas toujours suffisants).

D'autre part de la prédominance du relationnel sur le projet associatif dans la reconnaissance de ce projet avec les partenaires.

1.1.3. Les liens entre associations et avec les partenaires de la vie associative

Des associations ...

Qui pour certaines ont la volonté de mettre en commun leurs réflexions, d'agir et de travailler en réseau.

Qui s'inscrivent dans les territoires locaux.

Qui sont des actrices essentielles pour les institutions, les professionnels, les particuliers

Et qui savent construire des partenariats ponctuels.

Mais des associations...

Qui sont **peu fédérées, se méconnaissent** entre elles, qui mutualisent peu de choses et dont certaines sont très individualistes. L'enjeu est de définir **comment être partenaire et non concurrent** sur un même territoire, sur une même activité dans un projet commun ?

Qui ont des difficultés à trouver le « bon » interlocuteur dans les institutions.

Qui notent la méconnaissance réciproque entre les associations et les organisations territoriales

Qui craignent les risques pour la gestion des associations lors des changements d'orientation politique et les partenariats qui s'établissent parfois plus sur des relations que sur le projet associatif.

1.1.4. La gestion des associations

Des atouts qui sont autant de particularités des associations...

Tout d'abord, la **richesse des complémentarités bénévoles et salariés** et l'investissement des bénévoles. On note également l'expression d'une volonté de mutualisation des moyens et de la reconnaissance de l'aide matérielle des institutions.

Mais des contraintes majeures...

Concernant le bénévolat : le **non renouvellement des bénévoles** et un militantisme qui ne s'inscrit plus dans la durée. La complexité et les difficultés de la tâche d'administrateur (gestion de comptabilité, administrative, du personnel) en sont des raisons. On note également **le manque de formation des bénévoles** (et en particulier des membres des bureaux) alors même que la fonction de bénévole tend vers un professionnalisme accru. Ceci est particulièrement prégnant sur les aspects juridiques lorsque les associations ont une fonction d'employeur.

Concernant les salariés, on note **la parcellisation des compétences professionnelles**, le problème étant, en particulier pour les « petites associations » de trouver du personnel compétent pour des temps de travail très réduits. Par ailleurs, l'appel à des **emplois aidés** peut également fragiliser les associations employeuses lors de la suppression des aides et par le renouvellement fréquent du personnel. La question étant posée de privilégier les contrats aidés au détriment du maintien et de la qualification du personnel.

Une réflexion est à mener sur la gestion parallèle des salariés et des bénévoles et leurs formations notamment sur les connaissances juridiques (code du travail...), et l'identification d'interlocuteurs dans les administrations.

Concernant les finances et en particulier l'accès aux aides, les associations sont confrontées aux **difficultés de lisibilité des financements** d'Etat (ignorance des budgets alloués, paiement tardif des subventions...) **et d'accès** aux

subventions (manque de souplesse). Par ailleurs, on note une baisse des aides publiques et un questionnement des associations sur l'importance de la part des subventions et des emplois aidés.

Concernant la communication, les associations notent l'importance de se faire connaître pour se faire reconnaître et regrette le manque de relais (journaux, télé...). Un travail de réseau à faire.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur la **disparité des besoins des associations** en fonction de leur taille notamment. Il a été posé que les actions proposées devront prendre des formes différentes lors de leur mise en œuvre afin de prendre en compte ces disparités*

1.2. Sur le thème de la solidarité

1.2.1. La lutte contre la précarité, l'insertion et la formation.

Concernant la lutte contre la précarité (secours), on note quelques atouts : un réseau associatif fort pour faire face aux situations d'urgence, l'existence de la CMU (couverture maladie universelle).

Mais on note surtout des contraintes : l'absence de structure d'accueil permanent sur le Pays Carcassonnais, l'augmentation des personnes touchées par la précarité, des institutions éloignées de ce public.

Concernant l'insertion, l'accompagnement, nous pensons que l'insertion permet de recréer une dynamique personnelle de reprise de confiance et que ce travail est donc indispensable.

Mais on constate des carences dans le suivi régulier et sur le long terme des personnes. Le tissu associatif manque de bénévoles sur ce secteur et invite les individus à « donner du temps plutôt que de l'argent ». Par ailleurs, nous regrettons que l'accompagnement se fasse de plus en plus par des

professionnels au détriment d'autres solidarités (voisinage...) alors que la complémentarité est indispensable. Autre point de difficulté : la carence d'un outil associatif pour suivre les personnes en difficultés psychiques.

Par ailleurs, l'insertion est confrontée à un problème de sectorisation des publics en précarité et donc de cohérence entre les dispositifs. « Chaque administration ou collectivité a son stock de pauvres à gérer ». Nous regrettons également le manque de communication et de fonctionnement commun entre les réseaux d'acteurs de la lutte contre les exclusions.

Sur l'insertion des personnes par l'économie, nous observons que bien souvent l'arrivée dans l'emploi amène vers des situations plus précaires que le maintien dans un système de minima sociaux. De plus, l'arrivée dans l'emploi est principalement portée par les associations du territoire du fait du manque d'un tissu économique fort sur le Carcassonnais.

Concernant la formation, nous observons un décalage entre l'offre et les besoins des publics précarisés dont les immigrés en particulier concernant les savoirs de base (lire, écrire, compter, se repérer dans le temps et l'espace). Ces bases sont indispensables pour faciliter l'accès aux droits.

1.2.2. Aide à la personne : les personnes âgées, handicapées.

Ce secteur a été étudié en différenciant 3 publics : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes précarisées.

Concernant les personnes âgées, il apparaît qu'il y a sur le Carcassonnais une assez bonne couverture des besoins (l'équipement en structure d'accueil est actuellement supérieure dans le Carcassonnais que dans le Narbonnais mais le Schéma départemental 2006 tente à rééquilibrer le territoire) et que la construction d'un réseau de partenaires est en cours sur le département.

Cependant, on note un manque de professionnels de santé en capacité de permettre le maintien à domicile. Par ailleurs, nous constatons une baisse des aides financières et une complexification des démarches administratives. Nous regrettons également la baisse des liens familiaux qui sont parfois mis à rude épreuve dans le maintien à domicile.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur le « plus » apporté par les associations (par rapport aux collectivités et aux entreprises) dans le service d'aide à domicile. Le projet associatif peut amener une souplesse d'accueil, la prise en compte du soutien à la famille.*

Concernant les personnes handicapées, quelques atouts à noter : le renforcement de la prise en compte du handicap dans la Loi du 11 février 2005 (à préciser) et la très récente création par le Conseil Général de la maison du handicap à Carcassonne. Ces atouts méritent d'être plus connus et rendus plus lisibles au plus grand nombre.

Mais ces avancées ne résolvent pas pour le moment le manque crucial de structure d'accueil (aucune structure dans l'Aude pour les personnes ayant un handicap moteur), le manque de soins infirmiers pour les handicapés (en particulier en milieu rural), le manque d'accessibilité des lieux (y compris de la plupart des bureaux de vote !), l'absence d'anticipation et de prise en compte du vieillissement, le désengagement de l'Etat vers le département (avec une charge financière pour le Conseil Général). On note aussi les faibles revenus de la plupart des personnes handicapées ce qui crée des situations précaires.

2 points concernant ces publics dont il faut prendre en compte les besoins spécifiques mais aussi tous les habitants du Carcassonnais : la santé et le transport.

La santé : la présence d'établissement de santé sur le territoire est un atout. Mais nous constatons des manques dans les équipements et actions de préventions (dispensaires, conduites à risque...), un manque de professionnels de santé en particulier dans les zones rurales du Pays.

Le transport fait défaut sur le Carcassonnais : insuffisant en ville et inadapté ou inexistant en zone rurale.

1.2.3. Activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire

Il existe de réels savoir-faire et compétences dans les associations culturelles, sportives et de loisirs et d'éducation populaire. Elles mènent des actions variées et accueillent des publics divers.

Mais on note que certaines zones géographiques du Pays sont plus « pauvres » en activités. Cela est souvent lié au dynamisme des politiques locales (urbaines ou rurales) et à la capacité à nouer des partenariats. Le manque d'équipements et de moyens techniques est aussi des éléments majeurs de l'existence ou du maintien des activités associatives.

Même si la mutualisation de moyens est dans l'esprit de tous, certaines choses ne peuvent être réglées par ce biais. En effet, il est impossible de transporter certains équipements. On note également le manque de transfert d'actions d'un lieu à l'autre du Pays.

2. L'HORIZON ou les objectifs

L'Horizon a été établi sur la base d'un graphe à 3 niveaux :

- 1 grand objectif qui fixe la ligne directrice, le sens général auquel doivent répondre les actions
- 4 orientations stratégiques qui le précisent
- 9 objectifs stratégiques qui le développent plus encore

Ce graphe fonctionne comme un « entonnoir » dans lequel chaque idée d'action sera étudiée pour vérifier sa cohérence par rapport au Regard et vis-à-vis des autres actions. C'est l'Horizon, validé ensemble, qui permet de définir si une action proposée répond ou pas aux besoins et aux objectifs.

C'est la référence pour la mise en œuvre et dans la façon de mettre en œuvre les actions.

**L'Horizon
ou graphe des objectifs que nous fixons aux
actions à mener**

Un grand objectif

Nous voulons une dynamique associative ancrée dans le territoire Carcassonnais, affirmons-la porteuse de valeurs et de repères forts, faisons reconnaître son rôle de lien social dans notre société.

Des orientations stratégiques

Tisser des liens entre les associations du Carcassonnais et avec les acteurs territoriaux

Etre les initiateurs et les porteurs d'actions collectives

Valoriser le bénévolat pour développer la vie associative

Créer des liens et développer la solidarité pour permettre à chacun de mieux vivre

Des objectifs stratégiques

Sur la vie associative en général...

Créer des moments de rencontre et de réflexion entre les associations

Accompagner la dynamique collective des associations dans le territoire

Former et valoriser les bénévoles pour donner envie de participer à la vie associative

Connaître et faire connaître la vie associative

Mutualiser des compétences et des ressources humaines pour une meilleure efficacité

Faire reconnaître la place des associations dans la vie

... et concernant particulièrement la solidarité

Connaître et faire reconnaître la situation de la précarité et de l'exclusion pour agir contre

Agir pour le décloisonnement des actions d'insertion

Etre acteurs des réflexions sur les personnes âgées, handicapées, sur le transport et la santé

Quelques définitions pour être bien d'accord sur le sens des mots

- **Dynamique** : qui considère les choses dans leur mouvement, leur devenir, qui manifeste une grande vitalité, de la décision et de l'entrain

- **Valeur** : ce qui est vrai, bien, beau selon un jugement personnel + ou – en accord avec celui de la société, d'une époque
- **Repère** : tout ce qui permet de reconnaître, de retrouver une chose dans un ensemble

Source : *Robert des noms communs*

3. LE CHEMIN ou programme d'actions

Lors de cette étape, nous avons tout d'abord collecté les idées d'action de chacun. Puis chacune d'elle a été travaillée en sous-groupe afin de la préciser avant de la présenter pour débat et validation à la commission. Nous nous sommes attachés à hiérarchiser les actions retenues en fonction de :

- leur pertinence par rapport au Regard et donc des besoins exprimés
- la possibilité de les mettre en œuvre en 2007

Les actions retenues pour les années à venir ne sont pas moins importantes. La réflexion doit se poursuivre en 2007 afin de les présenter en 2008.

La commission a identifié et retenu :

- 5 actions pour 2007 à présenter aux instances décisionnaires du Pays
- 7 idées d'actions pour les années à venir

3.1. Les 5 actions retenues en 2007

Parmi les 5 actions que la Commission a retenu comme pouvant se mettre en place en 2007, 4 concernent la vie associative en général :

- Un outil au service de la vie associative du Carcassonnais : le site
- Échanges (lieu et/ou temps et/ou via une personne) entre les associations
- Plan de formation inter associative

- Mutualisation de l'accompagnement socio professionnel des emplois aidés
- 1 concerne spécifiquement la solidarité :
- Expertise sur la précarité, l'exclusion

3.1.1. Un outil de la vie associative du territoire du Carcassonnais : le site

- Un site porté par le *Pays Carcassonnais* et lié à son site actuel.
- Un site ouvert à toutes les associations du territoire répondant à une Charte éthique à construire avec des membres de la commission « Vie associative » et des membres du Conseil d'Administration du Pays.
- Un site avec 2 niveaux d'information :
 - Présentation de toutes les associations avec nom, adresse et objet/activité.
 - Sur acte volontaire des associations, remplissage et mise à jour d'une fiche technique d'information.
- **Un site répondant à 2 objectifs :**
 - Se connaître et se faire connaître : **annuaire et calendrier des manifestations**
 - Avoir un outil entre associations : « **petites annonces** » et **infos pratiques**
- **Un site vivant :**
 - mis en œuvre et suivi par un comité de pilotage composé d'une personne relais par territoire du Pays et de membres de la commission « vie associative » et de membres du conseil d'administration du Pays.
 - qui s'appuie sur des personnes relais identifiées et actives sur chaque territoire (ex : médiathèque) reconnues par les Communautés de communes

Le contenu du site :

- **Un annuaire :**

- Avec 2 entrées : géographique (visualisation sur carte) et thématique (les associations peuvent apparaître sur plusieurs thèmes)
- Avec une place et des renseignements équivalents pour toutes les associations
- Avec des liens sur les sites des associations quand elles en ont
- Avec la date de la dernière remise à jour
- **Un calendrier des manifestations des associations:**
 - rempli à partir des renseignements fournis par les associations elles-mêmes
 - qui apparaît de façon chronologique et de même taille pour toutes les manifestations (avec possibilité de liens sur le site de la manifestation de l'association si elle en a un) + 2 critères de recherche (liste des territoires et liste des thèmes)
 - Avec, si possible, des liens avec des sites existants (ex : ADDM, FAOL...)
- **Une rubrique « infos pratiques »**
Il s'agit de trouver là des liens avec des sites existants donnant des informations pratiques pour les associations
- Une rubrique «Petites annonces » des associations
 - Ouvertes aux seules associations adhérentes
 - Avec 3 thèmes : Matériel (vente, prêt, recherche), Emplois (offres associatives), Formations
- La construction de ce site dans l'état d'esprit souhaité nécessite un temps de travail d'accompagnement des associations du territoire au sein du Pays.
- **Dans la phase de conception**, faire une campagne de presse pour informer (au-delà d'un courrier aux associations identifiées) toutes les associations de la possibilité d'apparaître sur ce site. Utiliser également comme relais de cette information les fédérations. Prévoir une démonstration sur les territoires afin d'être au plus proche du plus grand nombre et rester accessible aux associations qui ne maîtriseraient pas l'informatique.

- **Le jour de sa mise en ligne**, faire une inauguration sur plusieurs lieux du territoire avec les relais (à définir)
- Possibilité **d'envoi d'une « news letter »** pour les associations qui le souhaitent avec notamment des extraits du calendrier des manifestations

3.1.2. Échanges (lieu et/ou temps et/ou via une personne) entre les associations

Il s'agit d'engager au travers de cette action la mise en place de temps d'échanges construits avec les associations et d'accompagner la mise en œuvre des actions collectives. En effet, les associations, véritable corps intermédiaire entre les citoyens, les élus et les institutions, ont un réel besoin de se retrouver et de se rattacher au territoire dans lequel elles exercent leurs activités. Le travail initié pendant quelques séances avec elles, a mis en évidence l'impérieuse nécessité de se connaître en réalisant des actions fédératrices, de se faire reconnaître des pouvoirs publics et cela qu'elles soient des « petites » associations, qu'elles fassent partie de réseaux ou fédérées ou même qu'elles soient fédérations. En effet, les associations présentes ont trouvé dans le Pays le moyen de renforcer les liens avec le territoire et ses élus, un lieu potentiel d'exercice concret de la participation.

L'action ne consiste pas à faire à la place des associations (et en particulier de ses bénévoles ou des fédérations) mais bien de les accompagner dans leur dynamique collective, d'être le « facilitateur », le « metteur en réseau », le « garant d'une cohérence ». Les associations ont identifié le Pays comme étant en capacité de répondre à ces attentes et souhaitent qu'une personne salariée (« l'accompagnateur ») puisse :

- Coordonner un programme annuel de rencontres. L'idée est que la commission « vie associative » propose des sujets d'échanges, que quelques associations s'inscrivent et s'impliquent dans l'organisation de ce sujet avec l'appui de « l'accompagnateur ». Des exemples de sujets :

1 journée d'échange et de présentation et de fête de la vie associative ; réflexion sur la mise en place d'un système d'achats centralisés ; échanges de « bonnes pratiques »...

- Etre une personne ressource pour les associations. Il ne s'agit pas de tout savoir mais de savoir orienter vers des outils existants (ex : point d'appui aux associations au CIDJA, DLA, documentations...)

Des liens sont bien évidemment prévus avec les autres actions émanant de la commission vie association et tout particulièrement la formation et le site.

3.1.3. Plan de formation inter associative

Au-delà d'amener de la formation, il s'agit de moments où l'on crée des liens avec d'autres associations du Pays Carcassonnais et avec les territoires qui le composent.

Pour cela, nous souhaitons proposer des journées de formations attractives en:

- allant sur différents lieux du territoire Carcassonnais avec un accueil par une association ou structure locale.
- s'appuyant, pour chacun des sujets, sur des acquis, savoir-faire ou réflexions d'une association en prévoyant un temps de présentation et d'échanges pour cela.
- faisant appel à des intervenants « pointus » sur le sujet traité et connaissant le monde associatif

Le groupe a proposé un programme

- « Construire, garantir et évaluer son projet associatif » : avoir des outils de construction et d'évaluation de son projet associatif, comment le garantir notamment en gardant une cohérence entre son projet et les contraintes résultant de la réponse à des appels d'offre
- « Place et accueil du bénévole dans l'association » : comment se structurer pour accueillir les bénévoles,

concevoir des missions à proposer ?, comment valoriser les bénévoles ?

- « Membres des Bureaux et salariés de l'association : qui fait quoi ? » : définir et rendre concret (au travers d'outils) les rôles respectifs des bénévoles et des salariés (notamment président et directeur), la place du conseil d'administration, les situations conflictuelles.
- Communication :
 - « Réussir ses réunions » : établir un ordre du jour, prendre la parole en public, gérer les temps de parole et les temps de réunion...
 - « Comment communiquer et valoriser les actions et activités menées par l'association ? » : Identification des outils disponibles sur le territoire du Carcassonnais, rédiger un communiqué de presse ...
 - « J'apprends à utiliser un mail »
- « L'association et les différents niveaux d'organisation territoriale » : à qui je m'adresse pour quoi ? commune, intercommunalités (communauté de communes, d'agglomération, SIVOM), département, région, état, Europe et le Pays
- « Etre trésorier d'une association » : savoir lire un bilan comptable, comprendre et maîtriser la construction du budget prévisionnel, la différence et les rôles respectifs d'un comptable et d'un trésorier d'association.

A noter que cette action serait mise en place avec le CRIB (Centre de Ressource et d'Informations des Bénévoles) qui est porté par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif). En effet, le CRIB propose des formations et peut s'adapter aux besoins identifiés.

Ces journées s'adressent prioritairement aux bénévoles mais seront également ouvertes aux salariés des associations en fonction des sujets traités.

Le Pays assurera le lien avec les associations pour établir le nombre de participants, le point des échanges des savoir-faire et bonnes pratiques, l'appui à la préparation de l'accueil par une

association locale. Le CRIB quant à lui assurera toute la partie formation (intervenant, documents...)

3.1.4. Mutualisation de l'accompagnement socio professionnel des emplois aidés

La plupart des associations et des collectivités locales (voire les établissements publics) font appel aux emplois aidés. Or rares sont ces employeurs qui mettent en œuvre le volet « accompagnement socioprofessionnel ». Ce volet devant permettre au salarié, au terme de son contrat aidé de poursuivre dans l'emploi ou vers une qualification. De même, un champ est à explorer avec les organisateurs de chantiers d'insertion (associations d'insertion ou autres).

Par ailleurs, il existe sur le territoire plusieurs associations d'insertion. Elles possèdent des compétences sur l'accompagnement socioprofessionnel qu'elles pourraient partager entre elles (pour améliorer cet accompagnement) et avec d'autres employeurs.

Pour concevoir et mettre en place cette mutualisation de compétence, le Pays propose une étude-action afin, à partir de la collecte, auprès des services compétents, des emplois aidés existants (avec répartition géographique, type d'employeur et type d'emploi proposé), de :

- Recenser quantitativement et surtout qualitativement les accompagnements socioprofessionnels existants
- Construire une proposition de mutualisation de compétence entre associations (voire collectivités locales et établissements publics) pour l'accompagnement socioprofessionnel des salariés qui sont dans le cadre d'un emploi aidé (ex : construction ou renforcement de groupements d'employeurs)

3.1.5. Expertise sur la précarité, l'exclusion

On rencontre de + en + de personnes en très grande précarité (sans toutefois en avoir une image et des données aussi précises que possible). Il semble que le peu d'appui aux personnes en grande précarité qui existe sur le territoire soit uniquement amené par des associations et principalement leurs bénévoles (distribution repas...). Il semble qu'il y ait peu de travail en réseau (sauf quelques réunions organisées par la DDASS) et que chacun se « débatte » pour faire face à des difficultés de + en + grandes.

L'action consiste à mener une expertise confiée à un bureau d'étude et s'appuyant sur les réseaux associatifs et institutionnels existants et les données qu'ils construisent. Cette expertise se fera en 3 temps :

- recueil et analyse des données contextuelles locales : les chiffres de l'exclusion, les dispositifs publics présents sur le territoire, l'action des associations
- puis l'animation d'un travail collectif des acteurs associatifs :
 - affiner l'état des lieux et préciser ce qui échappe aux dispositifs officiels
 - approfondissement thématique :
 - accueil, hébergement ;
 - santé, hygiène, accès aux soins ;
 - insertion et lien social.
- Enfin, propositions pour un territoire solidaire
 - Quelles propositions faire à ceux qui sont dans l'errance, qui ne « peuvent » sur le moment avoir un projet de vie de quelque nature que ce soit, qui ont besoin d'une reconstruction affective, avant tout.

L'objectif est d'avoir une photographie de la situation de l'exclusion et en particulier de la grande précarité sur le territoire du Carcassonnais (ville, péri-urbain et rural). Une photo à partager entre les acteurs associatifs, institutionnels, politiques... Cette action sera suivie en interne afin d'assurer le lien avec la commission, le comité de pilotage et les acteurs

3.2. Les actions à travailler pour les années à venir

Rappelons ici que ces actions ne sont pas moins importantes que les précédentes mais qu'elles nécessitent encore du travail pour les préciser. Elles concernent toutes le thème de la solidarité :

- **Créer des passerelles entre associations et entreprises.** Pour agir sur « l'arrivée dans l'emploi qui est principalement portée par les associations du territoire » alors que le tissu économique a un rôle à jouer sur ce front.
- **Agence de développement économie solidaire.** Outil de prospective sur des innovations, des secteurs d'activités en émergence afin de pouvoir mettre en place de véritables parcours d'insertion.
- **Mettre en place des « cafés des âges »**, lieux de rencontre
 - à partir d'une Charte
 - Proposant des temps de rencontre avec une animation ou intervention extérieure
 - Itinérants sur le « Pays »
- **Création de dynamiques dans les réseaux de proximité (voisinage...)** pour rendre des services tels que la garde des animaux lors d'hospitalisation...
- **Faciliter le transport des personnes.** Sujet essentiel sur lequel la commission souhaite suivre attentivement l'étude menée actuellement par le Conseil Général de l'Aude et en attend les conclusions.
- **Mettre en cohérence les interventions au domicile des personnes handicapées âgées.** La récente Maison du handicap au Conseil Général rappelle que sa démarche va dans ce sens et qu'il faut laisser un peu de temps pour que les choses se mettent en place.

- **Décalage existant entre l'offre de formation aux ateliers de savoirs de base et le repérage des publics et de leurs besoins.** Réflexion à poursuivre.

La commission doit donc poursuivre son travail sur ces thèmes pour pouvoir les présenter aux instances de décisions de Pays pour 2008 et après.

En guise de conclusion.

Nous souhaitons, par ce livret, faire partager les temps d'échanges que le Pays a ouvert. C'est aussi une façon d'inscrire dans un « contrat » les points que les membres de la commission ont discuté et sur lesquels ils se sont mis d'accord.

La construction d'un projet commun pour la vie associative et la solidarité ne peut se réaliser que si les acteurs locaux volontaires s'impliquent dans la démarche. Ainsi, le temps passé à se découvrir au travers des débats est indispensable pour porter plus loin notre projet, pour ancrer dans la réalité et la durée des actions communes. A titre d'illustration, on peut noter que 3 actions retenues pour 2007 (échanges, formation, site) permettront de prolonger ces temps de découverte, d'échange et d'apprentissage de la co-construction.

En effet, l'enjeu est bien d'engager la **construction d'actions communes qui permettront à chacun de mieux réaliser son projet associatif et mieux répondre aux besoins**. C'est un moyen de répondre aux objectifs définis précédemment dans la Charte du *Pays Carcassonnais* :

- **Enjeu** : « Réussir la solidarité ; construire un Pays solidaire »
- **Axe** : « Créer des liens et développer la solidarité pour permettre à chacun de bien vivre sur le territoire »
- **Objectif** : « Favoriser la concertation entre les intervenants »

Ont participé à ce travail

AADEL (Association audoise de développement local) : Françoise LIPMANN

AHDT : Thierry TAAGOUNIECH

Accueil Capendu, établissement médico-social : Monsieur POLVOREDA

ADMR 11 : Dolorès NADAL

ADHC (Association de développement du haut Cabardès) : Brigitte BALES

AFP (Association Française des Polyarthrétiques) : Simone BISCAY

ALCUFE 5 : Zora BENKREIRA, Christian GIRAUD

Altercité : Philippe PIVAN puis en tant que citoyen

Les Amis du Cinoch : Marie Hélène BOISGONTIER,

Les Amis de la Rotonde de Rieux Minervois : Monsieur FENATEU

AMPG : Monsieur BALOURDET, Bérengère MOLINA-BAYLE, Paul COHEN

APF (Association des paralysés de France) : Frédérique GALBEZ, Eric MOREAU

L'Art en Scène : Laure GAIBROIS, Alain DURAND, Catherine PLAGNES, Béatrice ARTAUZOUL

ASSAD de l'Aude : Noëlle LOPEZ

ATTAC-VTT Aragon : Daniel FOUSSAT, Bernard DUMUR

Atelier du Livre Montolieu : Gilbert SALVO, Jeanne ETORE, Evelyne ROBERT

Les Ateliers du Temps pour Soi : Mylène MSELATI, Anne Sophie GARDIES

Association de Développement du Canton de Saissac : Samuel MAINGUET, agent de développement local

Aude Alzheimer : Paul PEYRONNET

Aude Ménage Service : Marie Claire GOTTI

Aude Trisomie : Christophe CASTEL

AVEC (association de développement) : Damien MATRON

AVENIRS Salsigne : Jean Claude JOURNE

Carcassonne Bénévolat : Martine ROBIN

Cap Emploi Défi 11 : Suzy ROCHARD

CDOS CRIB (Comité départemental olympique Sportif, Centre de ressources et d'informations des bénévoles): Jacky SYLVESTRE, Patricia BONUTTO

Cercle Occitan : Alan ROCH

Citoyen(ne) : Arlette CAVALADE, Laetitia BERNARD
Communauté de communes du Haut Minervois : Yolande PITON, chargée du social
Communauté de communes du Minervois au Cabardès : Bénédicte PAYRAU
Communauté de communes du piémont d'Alaric : Bernadette DUCLOS – service social et aide à domicile
Conseil Général de l'Aude : Denis ADIVEZE, Emmanuel PIDOUX, coordonnateurs de zone
CLIC Carcassonnais : Marie José ESTEVE
Club des Aînés ruraux d'Alzonne : Patrick BELIN
Club des Aînés ruraux de Pennautier : Jacqueline ROUIRE
Clubs sportifs et association : Betty et Roger VILLENEUVE
ELAN : André MELLIET
Energies alternatives : Véronique MARTY
FAOL : Marie Héléne BOISGONTIER, Daniel ICHE
Farandole: Martine ROBIN
La Ferme des Crocodiles : Madame, Monsieur GIRARD
FEP Alzonne (Foyer d'éducation populaire): Jean Christophe SARDAIN
Foyer Capendu : Thierry DENAT
FNATH : Marie-José COSSARD, Serge COSSARD
Le Futur Génie : Madame, Monsieur NTAWUKULILYAYO
GAEL Adolescent Espoir Leucémie : Benoît LANCON
Gouffre de Cabrespine : Jean Pierre LAURET
IRFA SUD : Christine BEGOUT
Maison de l'Initiative : Cécile BARRENFANT
Moto Liberté 11 : Aline ZEIGER, Mélanie FEMOLANT, Pascal AYRAULT
Moulin à Papier de Brousses : André DURAND
PEP 11 : Marianne DEZARNAUD
Pierre Sèche en Montagne Noire - Aragon : Albert DUPONT
Saint Vincent de Paul : Monsieur FUENTES
Secours Catholique Aude et Carcassonne: Georges SCHARFFE, Michel PELLEFIGUE, Gérard BALBASTRE
Société Archéologique de Villarzel Cabardès : Louis GUIRAUD
Terre d'Espérance: Denise LOUISON, Marie-José et Serge COSSARD
Trait d'Union (DLA) : Monsieur FRANCOUAL
Le Treneil : Denis PETITCOLIN, Xavier FAINE
UNAFAM : Régine ROUANET
La Vie Libre : Jean LAUBIER, Francis Malfant, Serge KNECHT

Les visiteurs de malade en milieu hospitalier : Marie Paule PITT

Ainsi que la **DDJS** (Direction Départementale de Jeunesse et des Sports) : Raymond BARRULL, Directeur Départemental et Michèle LAGLEIZE, inspectrice

Et pour le **Pays Carcassonnais** : Jean- Claude Pérez, Président ; Michel BODEVIN, Rapporteur de la Commission Vie Associative ; Arlette RUDNIK-GILS, directrice, Valérie LAFON, chargée de mission

N'ont pu participé mais se sont excusés :

AFPA, C.C.A.T. Peyriac Minervois, Association des Sourds de l'Aude, SIAH-COT, Association de promotion du commerce équitable, Passerelles Cabardès, Marie Pierre BOYD de la Maison de la Région, AASPS, Ligue contre le Cancer, Espoir à la Conte, Les Lamas de Castans, Adeline BOSCH (Communauté de communes du Piémont d'Alaric), Las Torres de Cabarret, Jean José FRANCISCO, président de la Communauté de communes du Haut Minervois, Les Francas de l'Aude, Jean François MENARD, Président du Conseil de Développement du Pays Carcassonnais, Compagnie Juin 88, Association Music'Al Sol, CODES11, Collectif 2000 Aragon, Francis BELS, président de la Communauté de communes du Haut Cabardès, Mission Locale du Bassin Carcassonnais, ACCA Marseillette, Club 3^{ème} Age Limousis, Jean LASCORZ, Maire de Montclar Musique et Culture en Cabardès, Comité des Fêtes de Barbaire, Secours populaire de l'Aude, AREP Villegailhenc, Anne Marie BERRIQUE, Sonia PACOMOS, A.A.S.P.S, Association Les Trois Vallées, Tennis Club Pépieux, Syndicat d'Initiative d'Azille, Association Vallées des Cabardès

Et nous remercions la Chambre des métiers d'Aude pour leur accueil et pour leur participation au buffet et la Chambre d'Agriculture de l'Aude pour ses vins de l'Aude : chacun a pu apprécier l'ensemble.



BP 30168 - 14, rue du 4 septembre 11 004 CARCASSONNE

Tél. 04 68 26 73 79 - Fax 04 68 25 01 01

E-mail : secretariat@payscarcassonnais.com - www.payscarcassonnais.com

Document rédigé pour le *Pays Carcassonnais* par

Isabelle Farges,

Conseil en animation et développement territorial,

Cave de Constans – 11 330 MASSAC

Tél : 04 68 70 02 25

Courriel : fargesisabelle@wanadoo.fr